



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression de la ligne Air France Toulouse-Orly

Question écrite n° 18224

Texte de la question

M. Julien Rancoule interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la bascule de la navette Air France Toulouse-Orly d'ici 2026 vers sa filiale *low-cost* Transavia. La connexion aérienne Toulouse-Orly revêt une double importance pour la région Occitanie, tant sur le plan économique que social. En effet, cette liaison aérienne contribue à l'attractivité du territoire en facilitant les déplacements professionnels, personnels et touristiques, ainsi que les échanges commerciaux, tout en dynamisant l'économie locale. La suppression de cette navette serait une double peine pour l'Aude, qui se verrait privée d'une connexion directe avec la capitale depuis Toulouse, alors même que la ligne Carcassonne-Orly n'existe toujours pas, compromettant ainsi un service essentiel pour les habitants et l'économie locale. La situation est d'autant plus préoccupante que les précédentes expériences de transfert de liaisons vers Transavia, comme celles vers Toulon et Montpellier, ont montré une nette dégradation de la qualité de service, avec des retards et des annulations fréquentes. Le passage à une compagnie *low-cost* comme Transavia risque également d'entraîner une baisse de la fréquence des vols et une modification des horaires, rendant la liaison moins attractive et moins pratique pour les usagers. Cela pourrait avoir un impact négatif sur la fréquentation et la rentabilité de la ligne, aboutissant potentiellement à son abandon pur et simple, comme cela a été observé sur d'autres lignes. De plus, les seules navettes reliant Toulouse à Charles de Gaulle seront insuffisantes et moins efficaces, car l'aéroport d'Orly est bien plus accessible pour de nombreux voyageurs en raison de sa proximité avec le sud de Paris et ses meilleures connexions aux transports publics. En tant qu'actionnaire d'Air France, l'État se doit d'intervenir pour éviter que les intérêts financiers ne priment sur l'aménagement du territoire et ne mènent à un déclin de la connectivité interrégionale. La région Occitanie, déjà dépourvue de lignes à grande vitesse suffisantes, ne peut se permettre de perdre cette liaison aérienne cruciale. M. le député propose donc, *a minima*, de reporter cette décision après la mise en place de la ligne à grande vitesse Toulouse-Bordeaux, prévue pour 2032, afin de garantir une alternative de transport adéquate. Il souhaite savoir s'il entend défendre le maintien de la ligne Air France Toulouse-Orly et garantir la qualité de service nécessaire pour la région.

Données clés

Auteur : [M. Julien Rancoule](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18224

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4215

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)